

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

N° d'ordre : DEL 43-12-2024

Objet de la délibération :

Révision des Autorisation de programme  
et crédits de paiement (AP/CP) pour  
2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Pouvoirs : 3

Votants : 23

Date de la convocation :

09/12/2024

Date de publication en ligne :

20/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Jean-François DELARUE, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Alain LELARGE, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Laurence ROQUES, Francine BERTRAND, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Christiane CHILLAN, qui donne pouvoir à Estelle THIERCELIN, Sindy ABGUILLERM qui donne pouvoir à Béatrice HONDARRAGUE, Jean Marc BENTOURE qui donne pouvoir à Gaelle LAME.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Francine BERTRAND

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la commission finances et ressources humaines du 19/11/2024,  
Vu le tableau de révision des AP/CP ci-dessous,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** de ses membres présents ou représentés,

**REVISE** les crédits de paiements tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous pour l'exercice 2024 et suivants :

AP votée en 2023	Montant de l'autorisation de programme	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
AP 1 Eclairage Public	900 000 €	250 000 €	650 000 €	
Evolution de l'AP 2024 (CM 08/04/2024)	Montant de l'autorisation de programme	Réalisé 2023	Crédit de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
	1 000 000 €	8 317 €	800 000 €	191 683 €
Evolution des CP (CM 17/12/2024)	Montant de l'autorisation de programme	CP 2024 modifiés	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
	1 000 000 €	300 000 €	691 683 €	0 €

Le Maire  
Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).